

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
Saint-Isidore

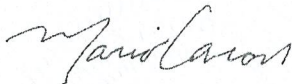
Objet : Règlement n° 394-05-2019

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, monsieur Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce, qu'à la séance ordinaire du 21 mai 2019, il a été adopté le règlement n° 394-05-2019 « **Règlement créant une réserve financière pour le paiement des vidanges, du transport, du traitement et de la valorisation des eaux usées et des boues de fosses septiques non raccordées à un réseau d'égout municipal à 11 municipalités** ».

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Saint-Isidore, le 24 mai 2019.



Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier

